

## Compte rendu de la CAPD du lundi 13 octobre 2014

Julien COLOMBEAU lit une déclaration liminaire pour le SNUipp-FSU 23. ([Lire la déclaration](#))

### 1- Avancement des PE Classe normale. Barème utilisé : A.G.S. + note + correctif

Retrouvez vos informations de promotion sur le site du SNUipp-FSU 23 ([23.snuipp.fr](http://23.snuipp.fr))

Le responsable de la DIPER présente le projet d'avancement.

Cette année, l'utilisation des reliquats a permis 4 promotions supplémentaires : 2 au « choix » (aux 8<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> échelons) et 2 au « grand choix » (aux 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons).

Sandrine GORGEON se félicite de l'utilisation des reliquats. Cette avancée était une demande de longue date du SNUipp-FSU qui a enfin abouti en 2012 : elle permet d'augmenter le nombre des bénéficiaires d'une promotion.

Le SNUipp-FSU 23 demande qu'on puisse additionner les reliquats de reliquats des années précédentes afin d'obtenir des promotions supplémentaires. (Reliquats 2013/2014 : 0.15 / reliquats 2012/2013 : 0.6 / reliquats 2011/2012 : 1.55 Total sur 4 ans : 2.44 donc 2 promotions supplémentaires).

La question a été posée au Ministère. La Secrétaire Générale répond que l'administration centrale a répondu que l'avancement est annuel et qu'on ne peut donc ajouter des reliquats sur plusieurs années. Ceci représente un nombre conséquent de promotions non réalisées au niveau national.

Echelon	Grand choix			Choix			ancienneté	
	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus	Barème dernier promu	Nb de promouvables	Nb de promus
4							12	12
5	11	3	16	0	0	0,000	9	6
6	17	5	20	14	10	19,486	11	7
7	37	11	23,567	24	17	23,500	24	7
8	35	11	27	25	18	27,150	20	2
9	22	7	39,147	17	12	33,500	14	4
10	31	9	40,608	20	14	38,425	5	5
11	17	5	53,778	15	11	53,500	3	3

Sandrine GORGEON regrette la prise en compte de la note dans les barèmes. Le SNUipp-FSU 23 estime qu'il s'agit d'une source d'injustice du fait des écarts de notation liés aux changements de grille et aux retards d'inspection. Le SNUipp-FSU 23 déplore que tous les engagements de réinspections pris par le DASEN n'aient pas été honorés... Ceci pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive...

**Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)**

Le responsable de la DIPER distribue une grille contenant les moyennes des notes d'inspection sur les échelons par circonscription.

Fabrice COUEGNAS indique que des moyennes ne peuvent donner d'indications sur les situations « extrêmes », notamment pour les personnels en retard d'inspection et/ou les personnels n'entrant pas dans la grille académique de notation. De plus, des écarts parfois supérieurs à 0,5 point entre les circonscriptions sont déterminants quand des promotions se jouent à quelques centièmes.

Depuis 5 ans, le SNUipp-FSU 23 porte la proposition de retirer la note des barèmes (et notamment du barème des promos). Le précédent DASEN s'était dit très favorable à cette proposition partageant l'analyse du SNUipp-FSU23 qui considère que le principe d'une inspection donnant lieu à une note qui conditionne l'avancement et l'affectation n'est pas satisfaisant. Pour nous, cette note est « infantilisante » et contre productive quand on ambitionne de faire progresser le fonctionnement de l'école dans le département. Pour mémoire, le SNUipp-FSU 23 avait déposé plus de 150 signatures de personnels demandant le retrait de la note dans les barèmes.

**Rappel :** Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis 2008, une nouvelle grille de notation a été mise en place dans le département. Le passage de l'ancienne grille à la nouvelle fait apparaître de nombreuses injustices dans son application et ses principes de mise en place :

- augmentation limitée à 0,75 point dans les premiers échelons alors que l'amplitude de notation a augmenté de 1 point.
- distorsion entre appréciation et note,
- nécessité d'une inspection tous les deux ans pour un fonctionnement adéquat
- correctif de notation inopérant...

Ces injustices sont d'autant plus marquées que le département connaît d'importants retards d'inspection.

Elles se répercutent donc inévitablement dans tous les barèmes qui intègrent la note (avancement, mouvement).

De ce fait, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'accepter la suppression de la note dans les barèmes départementaux.

**2- Avancement des PE Hors classe :** 8 promotions au 6<sup>ème</sup> échelon et 3 au 7<sup>ème</sup> échelon ;

**Vote : Pour : 5 (administration) ; Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)**

Sandrine GORGEON rappelle que le SNUipp-FSU revendique l'avancement de tous au rythme le plus rapide et l'obtention d'un corps de professeurs des écoles à 1 classe avec un indice terminal à 783 accessible à tous.

**3- Formation continue :**

Audrey BLE lit une déclaration sur la formation initiale. ([Lire la déclaration](#))

Fabrice COUEGNAS précise que des soucis se posent entre le Rectorat et l'ESPE. Actuellement les stagiaires bénéficient d'une formation très universitaire et peu professionnalisante y compris ceux étant déjà titulaires d'un master. Il serait bien de faire intervenir notamment les maîtres formateurs à travers des formations et/ou des observations afin de leur apporter des connaissances professionnelles notamment au niveau de la tenue de classe et de la préparation et l'organisation de la classe et des apprentissages.

L'IA indique qu'elle prendra rendez-vous avec la directrice de l'ESPE pour discuter de tous ces points.

L'IEN de Guéret I précise qu'il n'y a pas eu d'interdiction de se rendre dans les écoles pour les réunions. Il a été simplement précisé aux directeurs qu'ils devaient essayer de mettre le maximum de réunions lors des jours de présence des stagiaires et il a été indiqué aux stagiaires qu'ils n'étaient pas obligés de se rendre aux réunions ayant lieu les autres jours.

Le responsable de la DIPER présente le projet de formation continue.

22 stages ont été proposés au Plan Départemental de Formation. 6 ont moins de 5 candidatures dont un n'a aucune candidature. 9 stages ont plus de candidatures que de places prévues.

Le responsable de la DIPER indique que le barème départemental n'est pas reconnu par l'application Gaïa. La division n'est pas possible dans l'application sachant que certains personnels n'ont aucun jour de formation (division par zéro).

Quelques stages peuvent être validés ce jour (voir ci-dessous). Les stages avec plus de candidatures que de places seront traités manuellement avec le barème départemental.

Fabrice COUEGNAS indique qu'il est regrettable que ce soit les applications informatiques qui conditionnent les décisions plutôt que les décisions qui conditionnent le fonctionnement des applications. Le barème départemental proposé par le SNUipp-FSU 23 et voté en CAPD permet de favoriser les candidatures de personnels ayant eu peu ou pas de formation continue au cours de leur carrière.

#### Stage Naître à l'empathie : le jeu des trois figures

7 personnes sont retenues : Jean-Raymond BRAVO, Annie RIGAUD, Françoise HODE, Jean-Marc FLEISCH, Valérie DEBOUCHE-AUFORT, Laure COIGNAC, Emilie GAUMET

#### Stage Accueil des moins de 3 ans et première scolarisation

12 personnes sont retenues : Virginie DUTHEIL, Nathalie BOULLU CHATAIGNER, Amélie LEGRESY, Sylvie MALEON, Hélène BOTELLA, Sandra PENET, Laurine BOURRAT, Céline BONNERAT, Amélie TOMATIS, Sophie JAUDOIN, Alain DESSEAUVE, Fabienne SAVIGNON

#### Stage Comprendre l'implicite dans la littérature

14 personnes sont retenues : Eugénie FUSARI, Amélie LEGRESY, Régine JUNCKER, Eloïse DEGAINE, Olivier BAZARD, Alexandra LAMOUREUX, Alice OUDJEDI, Sandrine JOB, Marie SOZEAU, Laurence GARETIER, Chantal LAFAYE, Marc SCHOONAERT, Dominique PAVARD, Ingrid PARRAIN

#### Stage TICE et apprentissages ASH

3 personnes sont retenues : Sabine MANDAGLIO, Agnès MENANT, Myriam DEPARIS-BATES

#### Stage internet responsable et les réseaux sociaux

Sylvie FOUSSADIER, Sylvie FAYARD, Olivia CLOT, Adeline GAIGNE, Lucie LARONZE

#### Stage accueil élèves avec troubles du comportement

Geneviève MAHRANE, Marc PATINGRE, Dominique PAVARD, Valérie GAUTHIER, Laure COIGNAC, Isabelle NEYRAT, Elisabeth MARTIN, Valérie RIBAUT

#### Stage SEGPA annulé faute de candidats

#### Stage préparation au CAFIPEMF

Aurélien LAVEISSIERE, Alexandra MALETERRE, Emilie LAGRANGE

#### **4 - Informations diverses :**

- Stage INSHEA : 3 candidatures. Myriam DEPARIS-BATES est inscrite sur liste principale. Sébastien BINET et Nicolas GAUTHIER sont sur liste supplémentaire.

Fabrice COUEGNAS regrette que, vu la faiblesse des formations spécialisées dans le département depuis plusieurs années, on ne puisse pas permettre à ces 3 personnes de partir dans une formation nationale de qualité.

- La demande de Mme HEINZ-FAULLE d'assurer le remplacement du congé paternité puis du temps partiel annualisé de M.MARMIGNON est acceptée par la DASEN. Le SNUipp-FSU fait remarquer qu'il est dommage que le poste de direction n'ait pas été proposé en mise en situation alors que la situation était connue.

#### **5 - Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :**

- *Temps partiels : comment sont calculées les quotités ? Toutes les personnes ayant demandé un temps partiel en connaissent-elles les modalités ? A-t-on demandé à certaines personnes de changer l'organisation prévue (quotités ou jours libérés) pour des raisons d'organisation du service ?*

La DASEN indique que des organisations ont été changées pour des raisons d'organisation du service, en concertation avec les personnels. L'organisation d'un temps partiel d'un personnel exerçant dans l'ASH. Son emploi du temps centré sur l'intérêt des élèves a été remis en cause fin septembre pour des questions de remplacement.

- *Décharges de direction : nous demandons un point sur les décharges de direction effectuées pour les écoles de 1 à 3 classes ? Quelles sont les modalités envisagées pour la fin de l'année ?*

Le responsable de la DIPER précise les nouvelles modalités pour les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes : 2 ou 3 jours au 1<sup>er</sup> trimestre puis 1 ou 2 jours en fin d'année scolaire.

A ce jour, dans les 3 circonscriptions les IEN sont en train de "distribuer" le 3<sup>ème</sup> jour de décharge aux directeurs.

- *Formation : nous demandons un point sur la formation initiale et continue : quelles sont les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires partagé entre l'Education Nationale et l'ESPE ? Quand aura lieu l'annonce des postes proposés pour les stages massés, des modalités de répartition, de la date de la journée de tuilage prévue ?*

Voir S3 formation continue

- *Mercredi libéré pour la consultation : des frais de déplacements sont-ils prévus ? Quelles sont les modalités pour ceux qui ne sont normalement pas en classe le mercredi (temps partiels, ASH, itinérants....) ?*

La DASEN indique que les personnels auront droit au remboursement des frais de déplacement. Concernant la présence des personnels ne travaillant pas le mercredi, elle indique que rien n'est obligatoire mais qu'il est vivement conseillé qu'ils participent à cette concertation.

- *Nous demandons un point sur les modalités de signature des PV d'installation des personnels ?*

Fabrice COUEGNAS demande à ce que les PV soient signés préalablement par l'administration et que les personnels puissent en garder un exemplaire et retourner les deux exemplaires à l'administration.

L'IA prend note et se renseignera sur la légalité de cette démarche.

- *Nous souhaitons être destinataires de la liste nominative des personnels sous contrat d'AED, en CUI/CAE ou en CDI ainsi que les établissements auxquels ils sont rattachés ?*

La liste des personnels AESH nous a été transmise, la liste des personnels en CUI/CAE ne nous sera pas transmise, l'employeur étant le collège de St-Vaury.

- *Frais de déplacement : quelles sont les modalités et le calendrier de remboursement des frais de déplacement des personnels, notamment les itinérants, les stagiaires et les personnels en formation continue ?*

L'IA précise que personne n'est interdit de se déplacer, les IEN garantissent l'autorisation de déplacement.

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Julien COLOMBEAU